Victime du Mediator, elle attend la reprise du procès

CREYSSE Neuf ans déjà que Paulette Martigne, 73 ans, espère être reconnue victime du médicament qu'elle a pris durant deux ans et qui, selon elle, l'a rendue malade cardiaque

Émille Delpeyrat e.delpeyrat@sudouest.fr

artie civile dans le procès-fleuve du Mediator depuis le 23 septembre 2019, la Périgordine Paulette Martigne, 73 ans, avait bon espoir de voir le fabricant du médicament qui, selon elle, l'a rendue malade jugé au plus tard à la rentrée 2020. Cétait, hélas, sans compter les mesures de confinement liées à la crise sanitaire du coronavirus, qui ont contraint le tribunal correctionnel de Paris à suspendre ses audiences pendant ces deux derniers mois. «Tout s'est arrêté net », constate Paulette Martigne, qui suivait le procès à distance depuis sa maison de Creysse, en Bergeracois.

Combien de temps encore, se demande la septuagénaire en

Le public ne

pourra pas

assister à la

reprise du

procès en

raison des

protocoles

sanitaires

proie à des problèmes cardiaques, devra-telle attendre pour être reconnue victime de la molécule commercialisée par le puissant laboratoire Ser-

Après neuf ans de procédures et huit mois d'audience, le coup d'arrêt porté par la pandémie de Covid-19 n'arrange rien à l'affaire. « Je suis tombée malade après avoir pris entre 2007 et 2009 celui qu'on appelait le médicament miracle de la perte de poids. l'ai des difficultés à mar-



Paulette craint d'être malade du Mediator, qu'elle a pris entre 2007 et 2009, protoancieves e. d.

cher, je m'essouffle rapidement et ça, je ne peux pas le changer », témoigne-t-elle, incapable de dire quand le procès pourra reprendre.

Interruption en direct

Avocat au barreau de Paris, maître Sylvie Topaloff comprend le désarroi de Paulette et des 25 autres victimes périgordines dont elle défend les intérêts. Elle-même a vécu l'interruption du procès en direct. « La veille du confinement, nous étions encore dans la salle du tribunal correctionnel de Paris », se souvient l'associée de maître Teissonnière, le conseil du Collectif d'élimination rapide de l'amiante (Cerader) de la Dordogne.

Selon elle, le procès du Mediator devrait pouvoir reprendre le 2 juin pour une semaine de débats. Suivront les plaidoiries des avocats des 2 700 parties civiles entre le 9 et le 23 juin, les réquisitions du parquet et les plaidoiries de la défense jusqu'au 7 juillet. « Le délibéré en revanche ne sera rendu au mieux qu'à la fin de l'année.»

« Se replonger dedans »

Le public ne pourra malheureuse-

ment pas suivre les audiences, ou a minima, pour respecter les protocoles sanitaires auxquels est soumise la justice. « C'est regrettable pour les victimes qui ne pourront pas forcément assister au procès comme avant », indique Sylvie To-

Le plus dur à présent pour l'ensemble des parties va être de « se replonger dedans, concède l'avocate. Sept mois de débats se sont déroulés sur le fond d'une affaire technique et pleine de nuances. Il va falloir s'immerger à nouveau à fond dans le dossier ».